

Inscriptions scolaires 2025-2026

Votre enfant est né en 2022 ? Les inscriptions en 1^e année de maternelle pour la rentrée de septembre 2025 sont ouvertes jusqu'au vendredi 28 février 2025.

Votre enfant est déjà en grande section maternelle à Dugny, vous n'avez pas besoin de l'inscrire en CP. Il le sera automatiquement dans son école de secteur.

Vous venez d'arriver à Dugny et vous avez des enfants à scolariser.

Les inscriptions se font au Guichet unique - Espace Victor Hugo - Place Edith Piaf - 01 49 34 02 34

Modalité des inscriptions

La présence des deux parents est obligatoire pour une première inscription scolaire.

Pour l'instruction du dossier d'inscription, veuillez vous munir des originaux des documents suivants :

Pour les résidents Dugnysiens :

- Pièce d'identité des responsables de l'enfant
- Livret de famille ou extrait de naissance de moins de trois mois
- Carnet de vaccination à jour ou certificat médical de contre-indication
- Justificatif de domicile : quittance de loyer, d'électricité ou de gaz de moins de trois mois
- Avis de la taxe foncière pour les propriétaires

Pour les personnes hébergées :

- Pièce d'identité de l'hébergeur
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeur datée de moins de trois mois
- Justificatif de domicile de moins de trois mois

Pour les demandes de dérogation scolaire

Pour toute demande de changement de secteur scolaire, vous avez **jusqu'au 28 février 2025** pour adresser un courrier à la Direction des Actions Éducatives et Sportives, à l'attention de Monsieur le Maire de Dugny, au 2 et 4 rue Henri Barbusse 93440 Dugny.

Direction des Actions Éducatives

2/4 rue Henri Barbusse

93440 Dugny

Tél. 01 49 92 66 70

Pour toute inscription effectuée après le 28 février 2025, l'affectation se fera en fonction des places disponibles dans les différentes écoles et non en fonction de la carte scolaire.



Contact

Guichet unique
Espace Victor Hugo
01 49 34 02 34